



## Reactualisation du loyer des 5 dernières années

Par **Caterina**, le **24/03/2010** à **21:41**

Bonjour,

Ma propriétaire m'a envoyé une lettre pour demander une augmentation de loyer de 100€/moi qui corespond à 5 ans d'augmentations d'un seul coup.

Elle nous affirme que suivant l'article 2277 du code civil, lui donne ce droit.

Elle veut également le remboursement des 5 dernières années :

Reliquat de charges 2008 : 546.01 €

Reliquat provisoire charges Janvier 2009 à Mars 2010 : 682.05 €

Taxe ordures ménagères 2009 : 142.00 €

Total : 1370 €

Malheureusement je gagne très peu d'argent et j'avais déjà du mal à finir mes fin de mois. Je suis dans l'impossibilité de régler une telle somme.

C'est une très grosse surprise pour moi, je m'inquiete c'est donc pour cela que je viens demander votre aide pour savoir si ce qu'elle demande est légal ?

Puis-je refuser pour une raison ou une autre ?

Merci d'avance de votre aide.